



## Election complémentaire d'une adjointe au maire de la Commune de Céligny du 9 juin 2024

A la suite de la démission au 31 janvier 2024, de Monsieur Henri Louvrier et conformément aux articles :

- 46, alinéa 1, 53, lettre b, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,
- 19, 24, 25 alinéas 4, 5, 6, 7 et aux articles 100, 100 A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,
- 62, alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

le Conseil d'Etat a fixé au **dimanche 9 juin 2024** la date de l'élection complémentaire qui permettra de repourvoir la charge d'adjointe au maire.

La date de l'éventuel second tour de l'élection est fixée au **dimanche 30 juin 2024**.

## Election au système majoritaire

L'élection du 9 juin 2024 est basée sur le système majoritaire.

L'élection au système majoritaire peut comporter deux tours.

### Premier tour

Pour être élue dès le premier tour de scrutin, la candidate doit atteindre la majorité absolue (50% des bulletins valables, blancs compris + 1 voix).

### Deuxième tour

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative (la personne candidate qui a le plus de voix est élue).

## Matériel de vote

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote
- Enveloppe de vote JAUNE
- Un bulletin de vote
- La présente notice explicative

## Recommandations

Pour cette élection, vous avez reçu 1 bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix dans la case en regard de la candidate choisie.

Ne cochez au maximum qu'une case, car il n'y a qu'une candidate à élire sous peine de nullité.

## A votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, vous pouvez appeler le service des votations et élections qui vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro de téléphone suivant :

**022 546 52 00**

**du mardi 21 mai au vendredi 7 juin 2024**

**samedi 8 juin 2024 de 8h à 12h**

**dimanche 9 juin 2024 de 10h à 12h**

## Où et quand voter

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

**Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard le samedi 8 juin 2024 à 12h00.**

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 7 juin 2024 (attention à l'heure de levée du courrier !)

**Vote au local de vote :**

**2, route des Coudres**

**1298 Céligny**

**Dimanche 9 juin 2024 de 10h00 à 12h00**

Muni d'une pièce d'identité et du matériel électoral complet.

Céligny, avril 2024